

L'Indépendant

Abonnements : Dordogne... Un an 40 fr. Autres départements... 55 fr.

Direction et Administration : 108, rue Neuve-d'Argenson

Téléphone 5 : C. G. P. Limoges 267.19

Annonces classées... la l. 4 fr. Chronique locale... 5 fr.

Annonces judiciaires, la l. 5 fr. commerciales... 3 50

LES MUFLES

L'excellent et truculent poète, Laurent Tailhade, écrivait jadis, au temps où les Français ne s'aimaient pas, un livre, *Au Pays du Mufle*. Ce temps reviendrait-il ?

Je ne sais qui s'élevait, ces jours-ci, contre le besoin ostentatoire qu'ont certains de nos concitoyens d'humilier leurs compatriotes, en faisant un usage aussi immodéré que public des produits contingents. Certes, c'est là un péché mais, somme toute, véniel.

Mais que dire des gens obligés de faire queue — faire queue, aujourd'hui, est une habitude déjà ancienne, dans la rue, au bureau de poste et autres lieux — qui emploient des ruses d'apaches pour passer devant ceux qui normalement les précèdent ? Ce manque de tact se développe, hélas ! un peu partout. Il est toujours des énarvés qui, n'ayant rien à faire, considèrent leur temps des plus précieux. Pour eux, passer avant les autres constitue un agréable sport. Ils ne se demandent pas si les personnes desquelles ils prennent la place ont des besoins urgentes à accomplir, s'ils leur portent un réel préjudice en les obligeant à croquer un peu plus longtemps le marmot. Ça, c'est le cadet du cadet de leur souci. Ne pourrait-on appliquer à ces individus le mot de Laurent Tailhade : Mufles ?

Tenez, il n'est pas rare, si vous avez l'occasion d'aller chez le docteur — médecine générale, chirurgie ou stomatologie — de voir des gens, sans pudeur, comme sans scrupule, après avoir constaté que le salon d'attente est archipein, d'user d'un truc, bien connu de ces princes du système D, pour devancer les malades qui attendent patiemment.

Ces individus se croient des types dessalés — pour parler leur langage. — Ils ne sont que des esprits légers et parfois bien davantage, en tous cas des mufles.

On comprend très bien que les praticiens reçoivent, d'abord les cas urgents, les

rendez-vous à l'heure fixée, mais, ce qui est intolérable, c'est que le mufle brime, ainsi, ses concitoyens et ne puisse, comme tout le monde, se mettre dans le rang !

Autre exemple. Vous montez dans un compartiment de chemin de fer, toutes les places semblent retenues. Ici des journaux, là des chapeaux, des valises et autres objets. Eh bien ! il arrive souvent — trop souvent — que ces objets appartiennent à une personne confortablement assise qui espère ainsi faire le vide autour d'elle et assurer ses aises.

Quel que soit le voyageur qui se présente, vieillard, femme, enfant, ce mufle reste impassible comme un sphinx.

Je cite ces cas, au hasard, mais combien d'autres pourraient être alignés, ici !

Un livre à rééditer, serait le *Manuel de la Civilité puérile et honnête* sans trop d'espoir de convaincre les grossiers personnages auxquels nous faisons l'honneur de consacrer ces lignes. Ce qui prouve, une fois de plus, qu'il est pas mal de coups de pied au derrière qui se perdent ?

Henri DAYEN.

SOUSCRIVEZ AUX BONS DU TRÉSOR

N'oubliez rien après le dîner

Les maîtresses de maison, qui ont à cœur la bonne santé de la famille, n'oublient pas, après le dîner, de donner à chacun et de prendre elles-mêmes, une tasse de tisane Vichyfloré. Elles savent que les plantes bienfaites et le sel Vichy-Etat, qui composent Vichyfloré, combattent la constipation, favorisent la digestion, et rafraîchissent le corps. 11 fr. 90 la boîte, sites philes. Lab. Hélin, Chateauroux. Visa 846 P. 2928.

D'une semaine... à l'autre

Les usurpateurs de fonctions publiques sont passibles de la peine de mort.

Une loi vient d'être promulguée, qui aggrave les peines applicables aux malfaiteurs qui se font passer pour des policiers, des gendarmes ou des militaires.

Aux termes de cette loi, sont punis des travaux forcés à perpétuité les individus reconnus coupables de vols ou d'escroqueries commis soit en usurpant les qualités d'officier de police judiciaire, d'agent de la force publique, de membre d'un corps civil de l'Etat ou d'une armée française ou étrangère, soit en portant indûment les uniformes, costumes ou insignes d'une des personnes qui viennent d'être désignées, soit en excipant d'un faux ordre d'une autorité civile ou militaire française ou étrangère.

Seront punis de la peine de mort les individus coupables de vols ou d'escroqueries commises dans les conditions ci-dessus, si, en outre, les coupables ou l'un d'eux étaient porteurs d'armes apparentes ou cachées ou ont usé de violences ou de menaces.

Les méfaits ainsi prévus ainsi que les infractions connexes, quelle qu'en soit leur gravité, seront déferés au tribunal spécial créé dans chaque cour d'appel par une loi d'avril 1941. (J. O. du 17 décembre).

Le ravitaillement du pays en vin pour 1944

Au cours d'importantes conférences du groupe spécialisé de la commission interministérielle de la viticulture présidée par M. Bonnafous, un certain nombre de mesures ont été envisagées concernant le ravitaillement du pays en vin pour la campagne 1943-44. Elles ont essentiellement pour objet de permettre de réserver le vin de qualité courante à la consommation familiale sur la base d'une ration mensuelle de quatre litres.

Combien de décades de tabac par mois l'année prochaine ?

Certains journaux ont donné des informations pour le moins prématurées concernant la distribution du tabac en 1944.

Rien jusqu'ici n'a été décidé à cet égard ; la question étant encore à l'examen au ministère des Finances.

2 millions d'enfants à la Noël du Maréchal

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An — et bien que ce mot « fêtes » n'ait plus aujourd'hui ses joyeuses résonances de jadis — le Secours National vient de réussir l'un de ses plus beaux exploits familiaux : pour la Noël du Maréchal, qui réunira, à travers la France entière, deux millions d'enfants, il a réussi à expédier en province des montagnes de victuailles ou de

jouets, notamment 140.000 kg. de pain d'épices et 175.000 kg. de bonbons.

Ainsi, les enfants dont le papa ne reviendra plus, mort au champ d'honneur ou sous les bombardements ; ceux dont le père est absent, prisonnier ou travailleur en Allemagne ; ceux dont le foyer a été détruit ; enfin, les évacués trouveront, en ces jours traditionnellement consacrés à la joie, un peu de bonheur fugitif.

Et puisse cet arbre de Noël 1943 être, pour les uns et les autres, le dernier vécu dans l'angoisse et dans la crainte du lendemain ! Puisse 1944, enfin, leur être doux à tous !

NOUVELLES DIVERSES

On annonce que le budget de 1944 s'élèverait à environ 130 milliards.

L'emprunt de 6 milliards ayant été couvert jeudi, sa clôture a été prononcée.

Les sanctions pour dépassement de consommation électrique sont renforcées. Les infractions à l'arrêté du 3 décembre 1943 seront sévèrement réprimées.

On mande d'Alger que le premier détachement appartenant au corps expéditionnaire brésilien est arrivé à Oran. Il est commandé par le général Marcarenha.

Dans le déraillement du rapide Vintimille-Paris, qui s'est produit près de Lyon, Carbone, de l'affaire Stavisky, a trouvé la mort.

Est décédée Mme Cathala, mère du ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances.

On annonce que la mesure de fermeture bi-hebdomadaire des établissements industriels et commerciaux est étendue à tout le territoire.

Le plus vieux citoyen des Etats-Unis, un nègre, Mark Trach, âgé de 129 ans, vient de mourir de la grippe. Il avait eu 29 enfants.

Les industriels parfumeurs de Grasse, à la suite d'une collecte, viennent de verser 1.262 000 fr. au Secours national.

A Vichy, l'association des journalistes de la presse sociale était samedi réunie en un déjeuner que vint présider M. Bichonne, ministre secrétaire d'Etat à la Production Industrielle, aux Communications et au Travail.

Mais c'était évidemment tout particulièrement le secrétaire d'Etat au Travail qui allait s'exprimer, au dessert, sur l'orientation qu'il entend donner à ce département politique qu'il dirige depuis quelques jours seulement et qui, dans les circonstances actuelles, est un des plus délicats à conduire.

Il importe, déclara-t-il tout de suite, que le vieux ministère traditionnel du Travail devienne un ministère économique au premier chef.

Après avoir annoncé que sur le plan départemental l'Office de placement ne devra plus dépendre désormais du directeur de la main-d'œuvre mais de l'inspec-

teur du Travail, le ministre parla de la question des relaires et fit un très intéressant exposé sur la Charte du Travail.

L'année qui vient consistera à mettre sur pied les organismes sociaux.

Le train de voyageurs qui quitte Agen à 3 h. 10, à destination de Périgueux, a déraillé à la sortie du viaduc de Vitalis, sur la commune d'Hautefage, à la suite d'un attentat.

On déplore la mort d'un voyageur. Deux agents de la compagnie ont été blessés.

Les obsèques de M. Faure-Pinguely, conseiller à la Cour d'appel de Lyon, tombé victime du devoir, ont été célébrées mercredi matin en présence d'une assistance considérable. Le cardinal Gerlier, archevêque de Lyon, présidait la cérémonie, à l'issue de laquelle il donna l'absoute.

M. Gabolde, garde des Sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la Justice, représentant le gouvernement.

A l'issue de la cérémonie, des discours ont été prononcés par M. Jacquier, premier président, et M. Gabolde.

Le commentateur de la radio américaine a déclaré que la tension s'était accrue au Comité d'Alger à la suite des discussions ayant porté sur le loyalisme de l'armée dissidente.

Au cours de la nuit du 15 décembre, un train de voyageurs se dirigeant vers Paris, a déraillé près de Lyon, à la suite du déboulochage d'un rail.

Parmi les voyageurs, on compte des morts et des blessés.

Près d'Alençon, vers 16 h. 30, mardi, des automobilistes ont pénétré au château des Tourelles, propriété du colonel Danloux, 63 ans, ancien grand écuyer à l'Ecole de Saumur.

Après avoir demandé le colonel et s'être assuré de son identité, les bandits ont tiré sur lui plusieurs coups de feu. Sérieusement blessé, M. Danloux a été ensuite emmené de force en automobile.

Le général La Garenne, belle-mère du colonel, voulant intervenir, a été à demi-assommée à coups de poing.

Lundi vers 9 h. 30, l'abbé Sorel, conseiller national, sortant de l'archevêché de Toulouse, fut tué par des inconnus.

Près de Clermont-Ferrand, samedi soir, plusieurs individus armés attaquent et pillèrent une ferme. Le fermier put se saisir d'une de leurs armes, tua un des inconnus et en blessa un autre.

En Italie du Nord, la peine de mort vient d'être décrétée contre les producteurs agricoles fraudant sur les quantités livrées au ravitaillement, ainsi que contre les auteurs d'abatages clandestins ou de graves affaires de marché noir.

A Montbron (Charente), deux individus armés ont pénétré au domicile de M. Denis, chef de la Milice française, et l'ont abattu à coups de revolver.

Samedi soir, un attentat a eu lieu contre le siège de la Milice française, boulevard Pétaïn, à Agen. Une bombe a éventré la devanture. Un gardien de la paix a été légèrement blessé.

— Un nouveau convoi de prisonniers est arrivé à Compiègne. Le total des rapatriés s'élève, en moins de huit jours, à 5.825. — La grève des cheminots se poursuit aux Etats-Unis.

SAINTE-FOY-LA-GRANDE

Le vernissage du Salon Foyen

(suite)

Après les artistes professionnels cités récemment, notons les œuvres de Mlle Videau qui mérite de retenir l'attention par ses petits paysages classiques et dessinés qui ont un certain cachet qui n'est pas à dédaigner.

Sur un même panneau sont exposées des œuvres de deux jeunes professionnels : Mlle Chavaroche et M. Handusse. Ils n'ont pas la même facture, mais ces deux artistes forment un très bel ensemble dont le réalisme est intrinsèque, œuvres vivantes, agréables à l'œil. Leurs tableaux sont autant de fenêtres ouvertes sur la réalité.

M. Flam Simon, qui s'est dévoué en soutenant à ses frais « l'effrande » au profit du Secours National, nous apporte des bustes et des masques qui donnent un cachet à cette manifestation. Il fait des bustes, art à la mode que les Italiens avaient empruntés des Romains. La sculpture, malgré son ancienneté d'avant la peinture, n'est pas un art populaire comme un tableau, elle n'est belle que par la forme et non par la littérature du sujet. Sa foi en l'art, son énergie lui feront triompher de tous les obstacles.

Bien des toiles exposées chez les marchands de tableaux n'ont, auprès de celles de nos amateurs cités ci-dessus, ni maîtrise, ni grâce, ni savoir : MM. Guérier, Boiredon, Hoppe, Martin, Le Placé, Laurent, Mme T'Jonck et Mlle Laroche.

Je tiens à signaler tout particulièrement l'envoi du lieutenant Jarrige, en captivité. Ce sont de charmants petits dessins à la plume rehaussés de couleurs. Différentes scènes se passent au camp, les mêmes sont répétées parallèlement en France ou dans sa famille. Exemple : un concert musical au camp. — En parallèle, on voit M. Jarrige jouant de la flûte, accompagné au piano par sa femme. Au milieu du salon, jouent ses deux enfants. Ce sont des sujets charmants et touchants. On a l'impression que ses pensées sont toujours portées vers sa famille et la France !

Je me garderai de passer sous silence les excellents travaux des élèves et anciens élèves qui font honneur à leur maître, le professeur Fredus, ainsi que les élèves de l'Ecole Charrier, le jeune Batous, dont les beaux portraits de vieillards ont attiré l'attention des visiteurs, MM. de Salles, Bonnamaison, Chonnet, Mlle Charles Faivre, Sapoznik et Dujarric.

Une mention particulière à M. Corrigier fils pour ses travaux sur céramique qui sont d'une finesse et de bon fond. En contemplant tant d'œuvres de mérite, je ne puis m'empêcher de penser avec tristesse à toutes celles disparues. De tous les peintres grecs, du siècle de Périclès, rien ne reste, les guerres, les incendies, etc... ont tout détruit. De nos jours, la science moderne a mis à la disposition des peintres un nombre infini de couleurs dues à des combinaisons chimiques.

A l'état d'isolement, elles sont solides, mais elles s'altèrent quand on les mélange. On sait combien le bitume a été néfaste au XIX^e siècle ! Alors, peintres, attention et mélangez-vous.

La peinture et la sculpture donnent un charme, une personnalité à la demeure la plus modeste ; suspendez-y un tableau, c'est une fenêtre. Dans les encadrements, mettez des statuettes, ça meuble.

Si l'habit ne fait pas le moine, un bel intérieur donne de la distinction et dénote un homme de goût.

Remercions la Maison Puyravand et M. Armandie qui ont bien voulu nous prêter des plantes vertes et terminons enfin par remercier MM. Paul Fredus, Jony et Flam Simon qui ont pris l'initiative d'organiser le Salon Foyen, le premier, mais non le dernier.

Le MATTEU, Bibliographe.

CONSEIL MUNICIPAL de Bergerac

Séance du 20 décembre, à 16 h. 30.

Présidence de M. le docteur du Sautra, maire de Bergerac, assisté de MM. Biraben, colonel Cohade, Brissaud, adjoints. 9 conseillers sont présents.

Le procès-verbal de la séance du 23 octobre, lu par M. Monseau, est approuvé.

Communications. — M. le Maire donne connaissance d'invitations faites par Mmes les Directrices de l'Ecole Maternelle et de la Crèche Moulinière, à assister aux arbres de Noël du 22 décembre, dans ces deux établissements, à 16 heures pour le premier et à 17 heures pour le second.

Lecture est donnée d'une lettre de M. l'Inspecteur d'Académie relative à une délibération antérieure et tendant à transformer en régie d'Etat la régie municipale des collèges de garçons et de jeunes filles de la ville.

La suppression de la Chambre de Commerce de Bergerac fait l'objet d'un examen, et il est projeté de demander que cette décision soit rapportée.

M. le Maire indique au Conseil les nombreuses démarches qu'il a faites pour obtenir des services compétents les tonnes de roche asphaltique qui sont nécessaires à l'entretien des chaussées publiques. L'année est sur le point de se terminer sans qu'une solution favorable soit intervenue. C'est pourquoi M. le Maire propose qu'il soit demandé que l'administration des ponts et chaussées se charge de leur entretien.

Service des appareils. — Sur rapport de M. le colonel Cohade, le Conseil décide une nouvelle organisation du service des appareils qui comprendra : un chef surveillant administratif, quatre surveillants auxiliaires, un garde champêtre titulaire, deux gardes champêtres auxiliaires, quatre appareils auxiliaires et un vague-mestre. En résumé, ce n'est qu'un reclassement ; la dépense en résultant, s'élevant à 18.000 fr., sera inscrite au budget.

Orphelinat de Cadillac. — Faisant droit à une demande de la direction de l'orphelinat de Cadillac, près Le Fleix, le Conseil consent à porter de 10 à 15 fr. par jour, les frais d'entretien des enfants placés dans cet établissement.

Adoption de la ville de Cérbourg. — Comme suite à la décision prise par le Conseil départemental de la Dordogne, d'adopter la ville de Cérbourg, le Conseil vote la somme de 5.000 francs comme participation de la ville de Bergerac.

Affaires diverses. — MM. Rouder, chef cantonnier, et Pilot recevront une indemnité mensuelle, le premier de 250 fr. et le second de 150 fr., à dater du 1^{er} juillet dernier, date du départ du surveillant des travaux.

Les vieillards, infirmes et incurables, assistés de la commune, recevront 190 fr. par mois.

Mlle Jalaguer, membre du conseil, pose le principe de l'organisation de la « Goutte de lait » à Bergerac. La question mérite d'être examinée. M. Sarrot, appuyé par d'autres membres de l'assemblée, élève des critiques contre la vente des fromages frais dont la fabrication nuit, dit-il, à la quantité de lait distribuée à l'ensemble de la population.

Comptes et budgets. — Le conseil adopte successivement les comptes et budgets des deux collèges, de la crèche Moulinière, du bureau de bienfaisance, du service vicinal, de l'hôpital et de la Ville. Du rapport présenté sur la crèche Moulinière, il résulte que cet établissement obtient de bons résultats grâce à certaines dispositions prises et au dévouement de la nouvelle directrice.

En un lumineux rapport sur le budget de la ville, dont les recettes et dépenses sont de l'ordre de plus de neuf millions, M. Maroche fait ressortir la tâche accomplie par feu M. Audoyer, qui fut secrétaire-général durant de longues années ; il rend hommage aux qualités de son successeur, M. Buisson, ainsi qu'à tout le personnel de la mairie.

En conclusion, M. le Maire s'associe aux paroles prononcées par le rapporteur M. Maroche, lui adresse des compliments pour son travail et consciencieusement établi, et exprime des remerciements à tous ses collègues de l'assemblée communale.

L'ozone. — M. Branda rappelle l'émotion que souleva le mois dernier, en ville, l'arrêt brusque de la fourniture de l'eau. M. le Maire donne des indications sur les dispositions qu'il y aurait lieu de prendre ultérieurement.

Bibliothèque municipale. — Le cautionnement est porté de 30 à 100 fr.

Primes à la natalité. — Elles sont portées à 300 fr. par enfant à partir du 3^e, sous condition de résidence dans la commune d'une durée d'au moins un an.

Les budgets. — Indiquons ce qui suit :

Collège de garçons, budget primitif de 1944 : recettes et dépenses, 318.120 fr.

Collège de jeunes filles, budget primitif de 1944 : recettes et dépenses, 485.639 fr.

Crèche Moulinière, budget primitif de 1944 : recettes et dépenses, 68.710 fr.

Bureau de bienfaisance, budget de 1944 : recettes 156.305 ; dépenses 156.070 ; excédent de recettes 235 fr.

Budget vicinal de 1944 : recettes et dépenses, 825.872 fr.

Hôpital, budget primitif de 1944 : recettes 6.587.727 fr. ; dépenses 6.587.597 fr. ; excédent de recettes, 130 fr.

Budget de la ville : recettes 9.310.334 ; dépenses 9.308.444 ; excédent de recettes 1.940 fr.

La séance est levée à 19 h.

LOTERIE NATIONALE

36^e Tranche 1943

Table with 2 columns: Les numéros se terminant par and gagnent. Lists winning numbers and their corresponding prizes.

Pourquoi vous êtes de mauvaise humeur

Si l'intestin ne se vide pas régulièrement chaque jour, des poisons passent dans le sang, altèrent la santé et agissent le caractère. Combattez votre constipation en prenant le soir un comprimé Vichybol. Vous aurez l'intestin libre, vous porterez mieux et serez de meilleure humeur. Vichybol ne donne pas de coliques. 9 fr. 50, ttes pharmacies. Lab. Hélla, Chateauxreux. Visa 846 P. 2849.

Tribunal Correctionnel

Audience du 16 décembre

Présidence de M. Mariel, président du tribunal. Ministère public, M. Lapeyrière, procureur de la République.

Vol. — Roger Stath, 22 ans, employé à la P. N. B., domicilié à Saint-Cyprien, un mois de prison.

Défaut de visa. — Pour défaut de visa de carte d'identité, falsification de carte d'identité, circulation après contre-feu et vagabondage, Maximilien W..., 20 ans, sans domicile fixe, un mois de prison et deux amendes de 200 et 60 fr.

Vol de bicyclette. — Yves G..., 19 ans, mécanicien à Bergerac, quatre mois de prison.

Vol et recel, utilisation indue de carte de tabac. — Arthur Roy, 79 ans, rentier, et Aline Fangère épouse Roy, 74 ans, sans profession à Bergerac, deux ans de prison avec sursis et 5.000 fr. d'amende au premier, et 18 mois et 5.000 fr. d'amende à la seconde.

Trafic de fausses cartes d'approvisionnement. — Pierre Lainé, 31 ans, charpentier à Bergerac, deux mois de prison et 1.200 fr. d'amende.

Antonio Fomorostru, 24 ans, manoeuvre à Bergerac, quatre mois de prison et 1.200 fr. d'amende.

Cartes d'alimentation. — Pour mise en circulation et utilisation de cartes d'alimentation ou titres permettant la perception d'une denrée rationnée, deux ans de prison et 5.000 fr. d'amende sont appliqués à chacun des nommés Bancelo-Francois Pelegrin, 28 ans, manoeuvre, et Vincent Navalon, 38 ans, manoeuvre, tous deux à Bergerac.

Vol à l'étable. — Noëlle Sanguine épouse Faure, 67 ans, cultivatrice à Monbazillac, 600 fr. d'amende avec sursis.

Concubinage. — Noël Parignac, 36 ans, maçon à Le Fleix, 1.500 fr. d'amende.

Abus de confiance. — Charles Mayser, 42 ans, comptable, sans domicile connu, six mois de prison par défaut.

Adultère et complicité. — Angèle Lacoste épouse Cuménil, 40 ans, ménagère, et Louis Lacombe, 36 ans, sans profession à Lembras, 600 fr. d'amende chacun.

Flagrants délits

Audience du 14 décembre

Ginette P..., 18 ans (vol), et Pierre Gravière, 23 ans, cultivateur à Montazeau (vol), confirmation de mandat de dépôt.

Audience du 15 décembre

Louis B..., 20 ans, à Bergerac, (abandon de chantier), confirmation de mandat de dépôt.

Audience du 20 décembre

Louis Monpart, 25 ans, manoeuvre à Bergerac, vol d'une chaise. Albert Hérard, 28 ans, chaudronnier à Bergerac, rébellion à agents et ivresse.

Le tribunal confirme le mandat de dépôt décerné par M. le Procureur de la République.

La Nationale-Vie

Société Anonyme d'Assurances sur la Vie. Régie par le Décret-Loi du 14 juin 1938. Capital social 75.000.000 de frs, libéré du 1/4. ASSURANCES, en cas de décès et en cas de vie, de toute nature, Rentes Viagères. TROIS MILIARDS d'actif au bilan ; Compagnie centenaire. Règlements les plus rapides. — Plus de 600 AGENCES en France.

S'adresser à M. BONNAMY, Agent Général, pour l'arrondissement, à BERGERAC, 27, Cours d'Alsace-Lorraine.

Chronique Locale

Distribution des titres d'alimentation valables pour le mois de janvier 1944 divers. — Les titres d'alimentation valables pour le mois de janvier 1944, les feuilles semestrielles de coupons (1^{er} semestre 1944) cartes de savon, les cartes de pour enfants, seront distribués à la mairie aux chefs de famille, parents et domestiques vivant à leur domicile dont le nom commence par :

D et Pondrerie Nationale, vendus le 24 décembre, de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h. 30 ; E à G, le lundi 26 à 10 h. Le mardi 27 ; Le et M, le mercredi 29 ; N à S, le jeudi 30 ; Z, le vendredi 31 ; retardataires le lundi 3 janvier 1944.

Les suppléments alloués aux milles nombreuses seront distribués aux mêmes dates (présenter les cartes du chef de famille et celles des enfants).

Nous rappelons nos précédentes instructions concernant les pièces d'identité : cartes ou certificats de travail et autres pièces justificatives qui seront exigées.

Vol d'ole et de canards

Le 12 décembre, une ole et deux canards-dinde, du poids de trois kilos chacun, furent dérobés au préjudice de Mme Langer née Catherine Le tazzi, 29 ans, propriétaire au Pas-de-la-Garde, commune de Cadoux-Port-Buisson.

Vol de lapins et de canards

Dans la nuit du 13 au 14 décembre, Mme veuve Fourton, Renés Arbel, 35 ans, cultivatrice à Penitas-Bories, commune de Saint-Nexans, fut victime d'un vol de deux gros lapins, pesant trois kilos chacun, et de trois canards également de poids de cinq kilos chacun. Le gendarmier de Bergerac a pu mener une enquête.

Vol de vin blanc

Dix-huit litres de vin blanc estimés 700 fr. ont été dérobés à M. Louis Bredreuil, 36 ans, propriétaire à Lunus, commune de Thénac. Enquête de la gendarmerie de Bergerac.

Vol de brebis

Dans la nuit du 12 au 13 décembre, deux malfaiteurs s'introduisirent dans une étable sise au village de Montazeau, commune de Bosset, et firent disparaître deux brebis faisant partie d'un troupeau que M. Jean Chesneau, 70 ans, maire de la commune de Saint-Géry, avait donné à la ferme du même lieu. Les brebis volées étaient d'une valeur de 1.200 fr.

Sur plainte de M. Clément, la gendarmerie de Laforce ouvrit une enquête.

Arrestations

Le 21 décembre, la gendarmerie de Montazeau a défilé au parquet : Femme Saïnchab née Leman, 39 ans, nommée à Villersal, pour abandon de résidence assignée.

Edouard Limbardère, 43 ans, renvoyé à Villersal, également pour abandon de résidence assignée.

Pierre Dour, 44 ans, nommée à Villersal-Clottes, pour recel de vol.

Octavien Dour, 33 ans, nommée à Villersal, également pour recel de vol.

Charles Dour, 27 ans, et Louis Douaire, 45 ans, nommés, ces deux derniers pour vol de tabac.

M. le Procureur de la République a décerné mandat de dépôt qui fut confirmé.

Vol et arrestation

Le 13 décembre, le nommé Pierre Gravière, 23 ans, cultivateur à Montazeau, canton de Vélaines, venait de Lyon et s'arrêta au buffet de la gare de Le Buisson, tenu par Pierre Larroque, 47 ans. Il fut arrêté de faire main basse sur un sac de lit de trois mètres sur deux appartenant à l'hôtelier.

La gendarmerie de Le Buisson, mise au courant de l'affaire, procéda à une enquête, appréhenda le jeune homme et le dirigea au parquet de Bergerac.

Gravière fut placé, sous mandat de dépôt par M. le Procureur de la République.

LES SPORTS

Vol d'œies. — Ces jours derniers, Mme veuve Bleyton née Marie Sogre, 65 ans, propriétaire à Mazagot, commune de Saint-Aubin-d'Eymet, fut victime d'un vol de quatre belles œies. Enquête de la gendarmerie.

Vol de fils téléphoniques. — Le 18 décembre, 90 mètres de fils téléphoniques furent enlevés au lieu dit les Valladons, près Yvelines. Enquête.

CONSERVES DE « CHEZ LUCIEN »
M. **LUCIEN GERODOLLE** informe ses clients, fournisseurs, que son Usine et ses Bureaux situés avenue de Verdun, sont transférés à Caville, après le passage à niveau, rue Fustel de Coullanges. Tél. 859.

La Chambre de Commerce de Bergerac est supprimée. — Aux termes d'un arrêté, la Chambre de Commerce de Bergerac est supprimée.

La Chambre de Commerce de Périgueux à qui est dévolu l'ensemble des biens appartenant à la Chambre de Commerce de Bergerac, assurera à l'avenir le service des obligations contractées par cette dernière compagnie.

Noyé dans une mare. — Le 11 décembre, M. Séraphin Laporte, 64 ans, cultivateur au lieu dit Fontaine du Sorbier, commune de Villambard, fut trouvé noyé dans une mare sise près de son habitation. La mort était due à une cause purement accidentelle.

Les constatations furent faites par M. le docteur Dupuy et la gendarmerie de Villambard.

Théâtre de Bergerac. — Pour la veille de Noël, vendredi 24 décembre, à 20 h. très précises, les célèbres tournées lyriques René Chady présentent un magnifique gala de grande classe: *La Veuve joyeuse*, avec orchestre, ballet, décor et une étonnante distribution sous la haute direction du maestro Bernard, constituant un ensemble sans précédent.

Secours national. — Les collectes agricoles organisées dans l'arrondissement de Bergerac se poursuivent avec succès. D'ores et déjà il convient de signaler le beau résultat obtenu par la commune de Maurens.

Le jour de la collecte, quelques jeunes gens dévoués de la commune ayant à leur tête M. Roumagère, l'actif correspondant du secours national à Maurens, qui avait bien voulu prêter son camion pour le ramassage, visitèrent successivement tous les agriculteurs de la commune. Trois tonnes de légumes divers furent ainsi collectés et transportés à Bergerac pour être distribués à des familles nécessiteuses.

C'est là une collecte magnifique, la plus importante réalisée à ce jour, dans une commune de l'arrondissement: elle ne manquera pas de soulager bien des misères au nom desquelles le Secours national remercie vivement les généreux donateurs.

Soirées de gala. — C'est mardi 23 et mercredi 29 décembre, que le Centre d'entraide des Prisonniers de guerre de Bergerac organise au profit des camarades encore en captivité, deux soirées de gala qui promettent de remporter un succès sans précédent. Au cours de ces représentations, le Club du Rythme se fera entendre pour la première fois à Bergerac. On applaudira « Le retour », un sketch de circonstance, de Robert Valaire, l'auteur bien connu qui a acquis droit de cité chez nous, ainsi qu'un drôle de cité chez nous, ainsi que des artistes aimés du public bergeracois: la gracieuse Mlle Delrieux, professeur de danse, Mme André Chassagne, dont on n'a pas oublié la voix ravissante, M. Dulac, pianiste virtuose, M. Charles Cordier, dont on appréciera la voix chaude, et le brillant fantaisiste Edmond Sabau. Un assaut des minimes des « cadets » sera présenté par Maître Bordes.

Au cours de ces soirées, seront vendues aux enchères à l'américaine trois caisses de Monbazillacs offertes par M. Gallier, et une bicyclette offerte par le syndicat du cycle.

Lever du rideau à 20 h. précises. La location sera ouverte à partir du lundi 27 décembre, à 13 h. 30.

Rationnement de l'électricité. — Renforcement des sanctions. — La société Gaz et Electricité de Bergerac informe ses abonnés électricité qu'en application de l'arrêté du 18 décembre 1943, de M. le Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle, publié au Journal Officiel du 17 décembre, l'électricité consommée au delà des limites autorisées dennera lieu au paiement de pénalités fixées de 1 fr. à 27 fr. par kWh, suivant l'importance du dépassement et de la puissance souscrite.

Cet arrêté sera applicable aux quantités d'électricité consommées après le passage du relevé effectué à partir du 21 décembre 1943.

Fermeture hebdomadaire. — La Société Gaz et Electricité de Bergerac informe ses abonnés répondant à la définition d'Établissements Industriels, commerciaux, artisanaux et coopératifs, d'une puissance inférieure à 20 KW, qu'en exécution de l'Arrêté de Monsieur le Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle, en date du 3 décembre 1943, publié au Journal Officiel du 8 décembre, ces établissements doivent être fermés chaque semaine pendant deux jours consécutifs, y compris, le dimanche.

Cette fermeture n'est pas applicable aux Services publics, aux magasins d'alimentation, pharmacies, hôtels, restaurants, salles de spectacle.

Les consommations autorisées de décembre des établissements visés par la fermeture des deux jours subiront une réduction de 25 %.

En outre des mesures prescrites ci-dessus, tous établissements commerciaux ou industriels ne pourront rester ouverts les 28, 29, 30, 31, décembre que sous réserve de ne pas utiliser la force motrice.

Le présent arrêté est applicable à partir du lundi 20 décembre 1943.

ACHAT de tout débris, cave et grenier et linges d'occasion. Vient à domicile.
S'adresser 24; rue des Conférences, Bergerac.

Pharmacie de service. — Samedi 23 décembre (jour de Noël), pharmacie Delrial, faubourg de la Madeline.

Dimanche 26 décembre, pharmacie Denoux, rue Maréchal Pétain.

ACHAT MEUBLES ANCIENS ET MODERNES

Maison Vve GOT
E. BENOIST Gendre, Successeur
41, rue Monnet-Sully, BERGERAC
Location Téléphone 652

Cadavre dans un fossé. — Dans la matinée du 13 décembre, un homme presque nu fut trouvé mort dans un fossé au lieu dit Naudines, commune de Gageac-Rouillac.

Le corps, qui ne portait aucune trace de blessures fut reconnu, pour être celui du nommé Théophile Collic, 39 ans, originaire de Plonseneo (Finistère), cultivateur demeurant à Gerdonne.

Des constatations faites par la gendarmerie de Sigonelles et M. le docteur Guichard, de Lamonzie-Saint-Martin, il résultait que la mort, remontant à quelques heures, était due à des causes naturelles.

La famille, qui est domiciliée à Saint-Pierre-d'Eyraud, fut aussitôt prévenue.

PETITS POIS - TOMATES
Les Etablissements DIN, Conserveurs, rue du Pont-St-Jean, à Bergerac, traitent dès à présent par CONTRAT de CULTURE pour la prochaine campagne.

Pour tous vos ordres de bourses et placements de capitaux, adressez-vous à **M. DELBOS**, correspondant d'agents de change, Bergerac, 132, rue Neuve. Tél. 613. Courtages officiels sur tous marchés financiers. Agence générale du groupe des « Séguaïnaises ».

L. Dhumerelle & Fils
52, place Gambetta
Transactions Immobilières
Achat et vente de Propriétés
Fonds de Commerce, Industries

**UNE MALADIE
UNE OPÉRATION
UN ACCIDENT**

peuvent grever lourdement votre budget.

Mettez-vous à l'abri, chacun peut le faire moyennant une prime de 110 fr. par an. — Assurance Maladie.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. de CAMY, Assurances, 58, boulevard Montaigne, Bergerac.

Trouvailles. — Il a été trouvé: un bracelet enfant métal, par M. Elle Brustolin, de Lamonzie Montastruc.

Un parapluie de dame par Mme Aline Bouyssalet, 32, rue La Boétie.

Un petit porte-monnaie contenant une certaine somme et une carte de pain, par M. Henri Poltevin, route de Bordeaux.

Un paletot et tablier de dame, par Mme Suzanne Lascombe, 6, rue Jeanne d'Arc.

Une montre index, par M. Jean Rontex, 31, rue colonel de Chadeis.

Un gant laine par M. Charles Klein, orphelinat ascadien, rue Vallette.

Une écharpe verte, par Mme Madeleine Miasse, 30, avenue de Verdun.

Quatre boîtes métal par M. Alfred Vialard, garde assermenté, rue de la Galeté.

Un foulard bleu, par Mme Marie Forestier, caserne Davoust.

Victoire pénible de l'U. S. B. sur Angoulême

Les poules de « huit » du championnat de France sont closes.

L'U. S. Bergeracoise termine troisième, derrière les sociétés réputées d'Agen et de Bégles.

Ce résultat est excellent. Il permettra à notre club de figurer l'an prochain en division d'excellence.

Et dire que si un précieux temps n'avait pas été perdu au début, notre « quinze » aurait pu mieux faire encore. Le leçon ne manquera pas de porter ses fruits.

Dimanche, la foule des grands jours avait tenu à assister à la dernière des rencontres.

Nous dirons tout à l'heure, ce que nous pensons du jeu fourni par nos compatriotes.

Résumons la partie: Première mi-temps. — Coup d'envoi à Angoulême. Touche aux 30 mètres. Coup franc à Angoulême.

Touches, mêlées se succèdent à l'avantage d'Angoulême. Les deux équipes accumulent les fautes. A noter une échappée des 3/4 usbiastes, terminée par un dégagement en touche de Ducos. Les buts Angoumois sont maintenant menacés. Sur départ des 3/4 usbiastes et recroisement de Gardette, un essai entre les poteaux est marqué. U.S.B. 5 points.

La mêlée procure souvent le ballon aux Angoumois. Le manque de vitesse de leur 1/2 d'ouverture, ne permet pas aux visiteurs de profiter de cet avantage.

Sur coup franc accordé à nos compatriotes, Gardette réussit un but des 45 mètres. U.S. B., 8 points.

Nos locaux accentuent leur pression. Belvès perce, mais trop personnel, sa belle action se termine lamentablement. Par deux fois, Ducos se montre dangereux. Une glissade malencontreuse lui retire le bénéfice de ses actions.

Départ d'Avignon à la touche. Sur interception; le camp usbiaste est en danger. Strada dégage en touche.

Le jeu revient en territoire visiteurs. Un coup franc permet à Gardette de réussir un deuxième but. U.S.B., 11 points.

Avant la fin de cette mi-temps, le jeu s'anime et de part et d'autre une série de passes s'effectue sans résultat positif.

À la reprise, Angoulême part à l'attaque. Vinas dégage en touche. Deux coups francs sont accordés à Angoulême. Sur l'un d'eux, le but est réussi. Angoulême, 3 points.

Le jeu se maintient quelques minutes aux 50 mètres. Les mêlées se succèdent sans interruption. Le jeu n'est pas beau à suivre.

Sur faute à la mêlée, nouveau coup franc à Angoulême. But réussi. Angoulême, 6 points.

Allons-nous assister à l'effondrement usbiaste? Tout est à craindre. Fort blessé quitte le terrain.

Par trois fois, le jeune Strada dégage son camp menacé.

Les Bergeracois attaquent, mais les fautes s'accroissent, et la ligne d'avants très mobile d'Angoulême profite de toutes les occasions.

Pendant quelques minutes, les usbiastes font peser leur supériorité sur les visiteurs, mais soit par maladresse, excès de personnalité, ils n'arrivent pas à franchir la défense adverse.

Angoulême réagit. Plusieurs mêlées leur donnent l'avantage. Sur départ des 3/4, un goal est réussi. Angoulême, 10 points.

Les Bergeracois remontent le terrain. Il ne reste plus que quelques minutes à jouer.

Bernard fait un beau départ. Son effort n'est pas récompensé, l'arbitre ayant arrêté cette phase du jeu. La fin est silencieuse.

Considérations
La partie a déçu les partisans usbiastes. La foule des amis de l'U.S.B. espérait beaucoup mieux de ses poulains. Adieu les parties d'Agen et de Villeneuve.

Angoulême a présenté une équipe jeune et très mobile, dont le point fort est la ligne d'avants. A signaler la belle partie du 1/2 de mêlée et de l'ancien usbiaste Lartigue.

A Bergerac, Strada, Avignon et Vinas se distinguèrent particulièrement.

ment. Le vétérinaire Vinas fit oublier le titulaire. Il y a encore de la ressource dans cette vieille tige.

N'en dira des 3/4 usbiastes. Gardette, pas sans coup de pied, a inscrit 8 points au tableau.

On ne se place pas assez en profondeur.
Marot, malade, ne put donner à l'ouverture, la mesure de ses moyens. A la mêlée, Coll fit de belles choses, mais quelle lenteur!
Ce brillant joueur gagnerait à être plus vif.
Arrivons à la ligne d'avants. Dimanche elle n'a pas été à la hauteur de sa réputation. N'en déplaise à Jean Barot, nous allons marquer les points faibles.
Prenons la mêlée: les piliers se placent mal; quant au talonneur, de la façon dont il place ses jambes, nous le déflons bien d'avoir le ballon. Presque toutes les rencontres ont démontré la vérité de notre jugement.
Seconde ligne, très bien.
Troisième ligne? A part Avignon, quel est celui qui pousse? On me dira que ce n'est pas le travail des troisièmes lignes ailes. D'accord, mais à la condition de posséder une première et une deuxième ligne qui tiennent le coup. Ce n'est pas le cas.
Parlons un peu de la touche. Dimanche, un véritable désastre. Comment des Avignon, Bernard, Fort, Désusclade, Belvès, Boucherie, n'eurent-ils qu'à de rares occasions la balle!!
Il n'y avait pourtant pas de géants à Angoulême?
La raison? Elle est simple. Ce compartiment du jeu a besoin d'être étudié. Ensuite, il ne restera plus qu'à mettre en pratique les leçons du jeudi. Les hommes possèdent les moyens physiques. Alors?
L'U.S.B. va aborder deux épreuves importantes: Coupe de France, tournoi d'Aquitaine. Elle doit à son public de répéter des parties comme celles d'Agen et de Villeneuve. Elle le fera.

Un match de sélection
Dimanche prochain aura lieu, au stade Philippe Pétain, un joli match de sélection organisé par le Comité du Périgord-Agenais.
Ce match opposera les meilleurs joueurs juniors du Périgord-Agenais dans une équipe possible contre probable.
À l'issue de cette rencontre, les membres de la commission de sélection formeront définitivement le quinze qui rencontrera prochainement l'équipe correspondante des Pyrénées, en coupe du Maréchal.
Ce match, au cours duquel nous verrons évoluer de brillants joueurs, s'annonce des plus intéressants.
Le coup d'envoi sera donné à 14 h. 45.
En conséquence, nous rappelons les cartes de membres honoraires de l'U. S. B. ne donneront pas droit dimanche, à l'entrée du terrain, appartenant, pour ce jour-là, au Comité du Périgord-Agenais.
Bruits et nouvelles
Trois des meilleurs joueurs de l'U. S. B. ont été sérieusement touchés dimanche dernier: le capitaine Fort se trouve indisponible pour plusieurs semaines par suite d'une blessure au genou. Gardette, qui a une fracture au poignet gauche, est, lui aussi, indisponible pour quelque temps. Enfin, Désusclade, blessé au genou, ne pourra vraisemblablement tenir sa place dimanche.
Nous avons pris des nouvelles de ces trois blessés; leurs blessures suivent un cours favorable.
Nous sommes sûrs d'être l'interprète des amis de l'U. S. B. pour leur adresser nos vœux de prompt guérison.

Quintonine
HELIN CHATEAUBOURG
16-P-292

Un appel aux vieux joueurs de P.U. S. B.

L'équipement des joueurs est par les temps actuels, un problème difficile à résoudre et qui crée de multiples soucis aux dirigeants de l'U. S. B.

Devant le nombre croissant des jeunes qui s'inscrivent continuellement, par suite notamment de la création des équipes cadets et minimes, ce problème d'équipement revêt actuellement un caractère crucial.

En effet, les bons et les points de textiles sont loin de suffire aux besoins.

C'est pour cela que le Comité Directeur lance un appel aux anciens joueurs de la société qui ne pratiquent plus le rugby pour leur demander de remettre à la disposition de la commission de rugby (section équipement dont Robert Monseu est le président), leurs anciens effets, maillots, collants et surtout soutiens; ces équipements et en particulier les chaussettes, même en mauvais état, seront réparés et seront d'un sérieux appoint.

Ses anciens joueurs comprennent cet appel et leur devoir vis-à-vis de notre vieux club, c'est un service inestimable qu'ils rendront à notre société.

Après avoir servi dans leur jeunesse, ils continueront ainsi par leur beau geste de solidarité et d'attachement à leur club, à le servir dans leur retraite.

Ce geste des « anciens » pour leurs camarades plus jeunes est attendu par la commission de rugby avec une particulière reconnaissance.

Donner son équipement inutilisé, c'est permettre l'équipement d'un jeune, c'est continuer à servir l'U. S. B.

Le Président de l'U. S. B.

P. S. — Prière de faire parvenir tous ces équipements, même les plus modestes, à M. Robert Monseu, matériaux de constructions, Le Foirail.

Football

La journée sportive

Journée bien remplie pour notre vieille société qui, dans 3 sports différents, a fait jouer dans une seule journée 73 licenciés. L'équipe 1 est allée s'entraîner contre une sympathique sélection Vernoise. Pour juniors et réserves l'enjeu était sérieux. Les deux équipes ont passé facilement ce cap, écrasant territorialement et à la marque les Tullistes. Les juniors Bergeracois ne possèdent pas la grande équipe que nous avons connue il y a quelques années.

Enfants de France Football Club 1 bat Sélection de Vergt, par 8 buts à 1. E. F. F. C. Bergerac (juniors) bat S.G. Tulle (juniors), par 6 buts à 0, en championnat du Limousin.

E. F. F. C. Bergerac (réserves) bat S. G. Tulle, par 9 buts à 1, championnat du Limousin.

E. F. F. C. Bergerac 2 bat J. C. Feyens 2, par 5 buts à 1, amical.

Yergt (réserves) bat E. F. F. C. (cadets), par 2 buts à 1, amical. Très belle partie des cadets.

Basket-Ball. — U. S. B. bat Enfants de France, 30 à 13.

Hand-Ball. — La section de hand-ball des Enfants de France s'est entraînée dimanche matin, en vue des championnats de la Dordogne qui commenceront début janvier. Peut-être aurons-nous le plaisir de voir évoluer le C.A.P. Périgueux à Camp-Réal le 1^{er} janvier.

EN CHAMPIONNAT DE FRANCE

Montluçon

le jour de Noël

Le jour de Noël, samedi 25 décembre, verra en championnat de France, l'E. D. J. Montluçon contre les Enfants de France Football Club, sur le stade de Camp-Réal. L'E. D. J. Montluçon sérieusement sonnée au début de saison a perdu, à cette époque, tout ce qui représentait l'avoir matériel de la société. La pente a été dure à remonter, mais l'énergie de dirigeants dignes d'éloge et la volonté admirable de très bons joueurs ont permis de reconstruire une très forte équipe. Reconnus un mois, les Montluçonnais ont retrouvé la cadence, et après un match nul avec Chateauroux, ils ont battu coup sur coup le C.A.P. et Montins; les trois

résultats se passent de commentaires. L'équipe « Dunlop » compte dans son rang des joueurs de classe, tels Schules, sélectionnés d'Auvergne, Petit ex Stade Français, Guéguen, sélectionnés de Normandie, Perrier, Legwinski, Fanet, etc... Les Montluçonnais arriveront à Bergerac fermement décidés à obtenir un résultat favorable qui confirmerait leur redressement. Du côté Bergeracois, François Rodriguez qui, jour après jour, reprend en mains une équipe sur laquelle s'est acharnée une malchance presque sans exemple, veut essayer de la mener vers un renouveau qui sera certain le jour où tous les blessés auront pu reprendre leur place. Nous pouvons annoncer comme à peu près certaine la rentrée de Jules Wemstock, dont l'absence depuis 2 mois est la cause principale des mauvais résultats. Que Bergerac retrouve la cadence et le chemin de la victoire, et la foule Bergeracoise à nouveau redonnera ses faveurs au club local, qui a tant fait pour implanter le sport roi dans notre région.

An Bulseon, U. S. B. 2 bat Stade Bulseonnais 1 par 30 à 0.

Belle exhibition de l'équipe seconde qui disposa facilement de son adversaire.



AVIRON

Les Critériums interrégionaux

Les Critériums interrégionaux d'aviron ne seront pas disputés cette année. Seules les épreuves régionales sont maintenues.

Des propositions pour faire disputer les Critériums interrégionaux ont été faites à l'assemblée générale de la F.F.A., par divers Comités et notamment celui du Pyrénées-Languedoc. Elles ont été rejetées par la F.F.A.

Nous devons regretter que le Comité du Limousin ait, par la voix de son président, voté contre. Par cet acte, il n'a pas répondu au désir des sociétés d'aviron qu'il représente. Ces propositions étaient la logique même.

Pourquoi logique? Parce qu'elles évitent le déplacement à Paris d'une poussière de sociétés; parce qu'elles permettent de ne pas recourir à des éliminatoires sans fin (84 partants, journée du 7 août 1943!!) Une folie.

Folie, parce que les sociétés qui effectuent le déplacement de Paris, sont dans l'obligation de dépenser des sommes folles (23.000 pour le S.N.B. en 1943); folie parce que le résultat sportif est faussé. Notre société locale en a fait l'an dernier la triste expérience.

Avec le système des interrégionaux, seuls quelques clubs et les meilleurs étaient qualifiés, c'était juste, sportif, moins coûteux.

Que l'on ne vienne pas objecter les moyens de transport. Avec un peu d'imagination, un sens de l'organisation, le Comité directeur de la F.F.A. aurait certainement trouvé la solution.

Le championnat interrégional est momentanément disparu. Nous reviendrons un jour à cette formule.

Dans tous les sports on procède par élimination, il n'y a pas de raison que pour l'aviron il n'en soit pas fait ainsi.

Nous avons encore quelques observations à présenter. Ce sera pour un prochain numéro. R. T.

Au S. N. B.

Si les jeunes « cadets », se sont, jusqu'à ce jour, consacrés à l'entraînement du dimanche, on ne peut en dire autant des « juniors » et des « seniors ».

Avec plaisir, la commission sportive a constaté la présence de Marchal fils, Mopinier, Lafargue, Abellan, Tournarie, Vigier-Lafosse. Pourquoi Lafon, Freyry, Landat, Vié, Georget ont-ils suivi le packeur exemplaire? Nous le répétons, il est indispensable que tous ceux qui ont le désir de participer à des épreuves officielles aient une chance de succès, suivent l'entraînement d'hiver.

Est-il si difficile de consacrer au sport que l'on aime une heure tous les dimanches? Non.

Allons, Messieurs les absents, un bon mouvement et à dimanche.

A VENDRE machine à écrire. S'adresser Griffon, place Barbaaans. 860

A VENDRE auto 201 Peugeot, 4 pneus, état neuf. S'adr Mme Selter, rue H. Poincaré. 867

Les hommes n'aiment pas ça

Un homme, si patient soit-il, supporte difficilement les larmes, la nervosité, les plaintes de sa femme, quand elles sont continuelles. Pour être de bonne humeur bien portante et fraîche, prenez Madame, des Gouttes Florides. C'est un excellent remède féminin. Les Gouttes Florides sont recommandées surtout entre 40 et 50 ans. Le flacon de Gouttes Florides, 16 fr. 90. Si vous ne pouvez vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des comprimés Florides, même formule, même efficacité, 16 fr. 30, ttes pharmacies. Lab. Hélin, Chateauroux. Visa 846 P. 3343.

REMERCIEMENTS

M. et Mme Augusto Laccotte; M. Guy Laccotte; et leur famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Monsieur Octave LACCOTTE

ET DE

Madame veuve Jules CHADEAU

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en ces douloureuses circonstances. Pompes Funèbres Générales, Bergerac, Tél. 79.

REMERCIEMENTS

M. et Mme Gaston Balan et toute leur famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Monsieur GUY BALAN

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance, et s'excusent auprès de celles qui n'ont pu être touchées par les faire-part. Pompes Funèbres Générales, Bergerac, Tél. 79.

REMERCIEMENTS

M. et Mme Alfréd Vignault; M. et Mme Eymard; M. et Mme Albert Marquet; Mlle Madeleine Moreau; Mme veuve Combaral; et leur famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Madame veuve MOREAU

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance. Pompes Funèbres Générales, Bergerac, Tél. 79.

REMERCIEMENTS

Mme Paul Fitte; M. Albert Fitte; Professeur au Cours complémentaire, Madame et leurs enfants; et leur famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Monsieur PAUL FITTE

Retraité des Postes

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance. Pompes Funèbres Générales, Bergerac, Tél. 79.

Les rhumatismes

de la cinquantaine

C'est souvent vers la cinquantaine que les rhumatismes se déclenchent. Brusquement, d'un homme valide, il font un impotent. On lutte contre cette terrible maladie avec le Gandol, qui calme les douleurs, et agit en même temps sur leur cause, l'acidurie. Gandol soulage, Gandol débarrasse l'arthritique. Aucun ennui pour l'estomac. Ttes pharmacies, 19 fr. 50 la boîte de 30 cachets Gandol. Lab. Hélin, Chateauroux. Visa 846 P. 2078.

Foudres, Demi-Muids Ouves, Barriques en lles blanche et rouge

Tonnellerie DE SA CONTE

ROUTE DE POMBOINNA Tél. 608 BERGERAC Tél. 608 achè le faire blanc et rouge

A VENDRE une bache occasion. 6 x 8 Mais-n. chez M. Cathala, r. Anatole France, Bergerac. 861

SUIS ACHETEUR chaudière portable, bon état, 80 litres environ ou marmitte 30 à 35 litres Dubois, poste restante, St-Georges-de-Montclair. 862

SOURCIER puisaitier est demandé. Dubois, poste restante, Saint-Georges-de-Montclair. 863

MAISON à vendre, 4 pièces, grenier et cour, centre ville, 80.000. S'adr Reynaud frères, 2, rue Neuve. 864

A VENDRE libre maison 8 P. Jard. dans bourg, gare, rivière, ravitaillement facile. Durand, Eymet (Dordogne). 865

MÉNAGE domestiques agricoles, très bonnes références, cherche place stable, environs Bergerac-Prigonrioux pour septembre 1944. S'adr bureau du journal. 866

VÉLO dsms à vendre. S'adresser Dessain, St-Nexans. 841

DEMANDE jardinier, exc. réf. et très bonnes références, Loge, Lamonzie-St-Martin. (Visa n° 827). 843

La plus brillante des Carrières

vous sera réservée si vous apprenez la Comptabilité par correspondance, brochure explicative n° 32 X sur demande, accompagnée de 3 fr pour envoi. Cours T.F.J., 65, rue de la Victoire, Paris (2^e). 761

MÉTAYAGE famille de cultivateurs, connaissant toutes cultures: céréales, élevage, vignes, tabac, etc., recherche pour septembre 1944, aux environs de Bergerac, une bonne propriété de 15 à 20 hectares. Sérieuses références. S'adr à M. Fournet, Café-Bar, place de la Gare, à Bergerac, qui transmettra. 844

ON DEMANDE 2 coupeurs de bois, dont un pour carraoanes. S'adr Office du Travail, 9, boul. Maine de Biran, Bergerac. (Visa n° 829). 845

SCIE A RUBAN à vendre, en bon état, diamètre du volant 1 mètre. Ecrire Papeteries Bernard-Dumas, Creysse. 846

ACHÈTERAIS journal ou hebdomadaire, n° 8 ou 10, bon état. G. Lavergne, Monbailiac 847

JEUNE sommi boulanger, cherche chambre garnie. Urgent. S'adresser Raymond Frath, 7, cours Alsace-Lorraine. 848

RECHERCHE logement meublé, 1 cuisine, 2 chambres minimum. Récompense. Leclercq, rue Descartes, Bergerac. 849

A VENDRE belle salle à manger Renaissance en Cocus avec commode et guéridon. S'adr M. Le Bœuf, 23, rue du Mourier, Bergerac. 850

RÉCHAUD A GAZ tout émailé blanc, l'ainage enfants à vendre. Motne, 51, boul. Chanzy. 851

A VENDRE vélo homme, bon état. S'adr Delcayre, à l'Alba, Bergerac. 852

A VENDRE pardessus cuir. S'adr Guérin, rue St-Michel, Lambert. 853

SOMMES ACHETEURS

camionnette d'origine 900 à 1.200 kgs maximum et bien chausée. Faire offre Magasin PRINTANIA. 854

PERDU galoche neuve, route Poudrière, la rapporter Delcayre, Alba, Bergerac. Récompense. 857

A VENDRE vélo moteur Terrot, modèle, bien chausé, très bon état, visible seulement samedi jusqu'à 10 h. de 12 à 14 h. et le dimanche matin. Delcayre, faubourg. 858

GAZO - FACEL - BOIS

Forges et Ateliers de Construction d'Eure-et-Loir

Modèles spéciaux pour TRACTEURS - CAMIONS - VOITURES

Demandez devis et renseignements à votre mécanicien ou aux Ateliers BARDON, rue Durou - BERGERAC. Agents Généraux Dordogne et Lot-et-Garonne

A VENDRE piquets de clôture, choix. nier, à Lansade, Prigonrioux.

A VENDRE belle et confortable maison de 6 pièces, avec jardin, potager et verger en plein rapport. Prix modéré; autres affaires intéressantes. Agence Bonnamy, Bergerac.

DEMANDE ménage jardinier, jardinerie célibataire, loge, nourriture, etc. Périé, au Montell, Lansade, Marfin.

A DES PRIX RAISONNABLES

on céderait divers emplacements, sons en ville ou à la campagne, propriétés ou domaines de diverses étendues. — Plusieurs enclos, plusieurs hectares, belles habitations ou maisons ordinaires. — Le choix d'affaires, tous genres. Agence BONNAMY, 27, cours d'Alsace-Lorraine, Bergerac (Dordogne).

SUIS ACHETEUR vins de provenance, faire offre à Sicutier en vins, route de Bordeaux, Bergerac.

SUIS ACHETEUR bois de chauffage. Gassia Marina, Prigonrioux.

Agence MISSEGU

Places de la République, Bergerac

A vendre en exclusivité

- 1. Propriété à Couze, 22 hect., en tant, bon état de culture, son de maîtres et colon en très très jolie vue, situation géographique très facile des plus très bons affaires.
2. Maison de rapport en ville avec gasin, immense d'angle, très placé, bonne location.
3. Bergerac, quartier de la gare, son 4 pièces, cave et jardin, construction, bon état, pourrais louer.
4. Magasin de colture hommes et très bien placé, bien installé, bien orienté.
5. Terrain 1 200 mètres à bâtir et din, près de la ville, et sur route nationale.
6. Grand choix d'autres affaires propriétés, maisons, terrains, merces
7. Propriété de plaine à Vermeil, 15 hect., terrains de premier ordre, dont partie en bordure de route. Libre à la vente.

Etude de M. DUDREUIL, notaire à Lanquais

Bail de Fonds de Commerce

Salvator acte reçu par M. DREUIL, notaire à Lanquais, le 10 novembre mil neuf cent quarante-trois, enregistré le treize du mois, n° 33, n° 155.

Monsieur Alexandre LISSOU, habitant, demeurant à Sauveterre commune de Lalinde.

A loué à Madame Antoinette DEBÉBANT, épouse Edmond DESJARDINS, demeurant à Marzac.

Un fonds de commerce de restaurant, exploité à Sauveterre commune de Lalinde, immatriculé au registre du commerce de Bergerac sous le n° 8306, comprenant les éléments incorporels, la jouissance de la licence d'exploitation de ce fonds.

L'entrée en jouissance a eu lieu au quinze novembre mil neuf cent quarante-trois.

L'insertion prescrite par les articles 1717 et 1718 du Code de Commerce a été faite dans le Bulletin Officiel des annonces de fonds de commerce du huit décembre mil neuf cent quarante-trois.

Les oppositions s'il y a lieu, faites dans les vingt jours de la présente insertion et seront reçues par M. DREUIL, notaire, au domicile ci-dessus, ou par M. DREUIL, notaire, au domicile ci-dessus.

Pour deuxième insertion.

DUDREUIL

L'Administrateur-Général R. TAILLANDIER.